

CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

27 octobre 2007

7. INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

Vœu présenté par :

7.1 COMMUNE DE VANCE

Thème : Lignes téléphoniques.

Question :

Pour quelle raison l'élagage des lignes téléphoniques n'est-il pas pris en charge par France Télécom (comme le fait EDF) ?

☺ ☺

Réponse :

Les règles en matière d'élagage sont extrêmement précises et malheureusement assez peu appliquées par les propriétaires privés riverains des voies publiques.

L'élagage des plantations sur domaine privé qui viendrait à surplomber le domaine public est à la charge du propriétaire.

Le non respect de cette obligation par les propriétaires privés fait courir de grands risques aux réseaux électriques.

C'est pourquoi EDF se substitue à ces propriétaires privés pour éviter de trop fortes dégradations du service public d'électricité.

Le réseau téléphonique étant beaucoup moins impacté par les défauts d'élagage, cet établissement ne prend pas en charge l'élagage qui incombe par la loi aux particuliers.

Cette situation perdure depuis des décennies :

- ♦ C'est à tort que l'on considère l'intervention d'EDF comme normale,
- ♦ c'est à tort que l'on considère l'absence d'élagage des propriétaires privés comme normale.
- ♦ C'est à tort que l'on attend de France Télécom qu'il anticipe un élagage qui est à la charge des propriétaires.

☺ ☺

27 octobre 2007

7. INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

Vœu présenté par :

**7.2 COMMUNES DE ROUESSE VASSE – MONTREUIL LE CHETIF
MAREIL SUR LOIR – NAUVAY - AVEZE**

Thème : Haut débit de communications.

Question :

Rouessé Vassé

- Commune de Mont Saint Jean : zone blanche en téléphonie mobile. Urgence de mettre fin à cette situation qui pénalise les habitants.
- Toutes les communes : à quand le WIMAX pour les habitations non accessibles à l'ADSL ?

La technologie est performante. Pourquoi ces retards et les reports successifs ?

Montreuil le Chétif

La commune n'est pas desservie entièrement par l'A.D.S.L.
Comment y remédier ?

Beaucoup d'habitants ont un téléphone portable. Malheureusement, de beaucoup d'endroits de la commune, il est inutilisable.

La pose de relais serait-elle la solution ?

Mareil sur Loir

La téléphonie mobile S.F.R. passe bien depuis un an, mais rien pour Orange et Bouygues.

Peut-il être fait quelques chose ?

Nauvay

Il est plus que paradoxal de nous demander d'utiliser de plus en plus l'internet alors que les fournitures de réception du réseau ne suivent pas pour avoir le haut débit.

Quand serons-nous définitivement connectés après maintes promesses ?

Avezé

A quelle date la commune pourra-t-elle recevoir l'A.D.S.L. ?

Actuellement, peu de foyers sont correctement desservis.



Réponse :

1. La loi n'a pris en compte que les "centres-bourgs". En effet, le dispositif national se base sur une notion très strictement délimitée de "zone blanche", définie par l'absence totale de couverture par les trois opérateurs sur un centre-bourg (dans un rayon de 500 m autour de l'église et/ou de la mairie), mesures faites de plus en extérieur sur la voie publique "à hauteur de piéton".

Il n'y a donc malheureusement aucune obligation pour les opérateurs, ni même aucun financement public légalement possible, pour la couverture intégrale des zones rurales.

Il reste à attirer l'attention des opérateurs sur un équipement industriel ou touristique qui serait susceptible de justifier un certain trafic, et donc l'installation de relais supplémentaires.

2. Pour satisfaire des zones de plus en plus réduites, mais trop nombreuses et diffuses pour être traitées l'une après l'autre, le concessionnaire SARTEL a fait le choix de superposer à l'ADSL une couverture radio quasi-totale du département, en technologie WIMAX. Actuellement la Sarthe dispose d'un réseau complètement opérationnel et la diffusion des terminaux est amorcée.

